



Rapporteur : Mme BILLARD

47354

32 - Personnes âgées

Investissement dans le domaine social et médico-social - Politique en faveur des personnes âgées

Le lundi 21 novembre 2022 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

Mme ABADIE (pouvoir donné à M. LE MOAL), M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), Mme FÉRET (pouvoir donné à M. BRETEAU), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme LARUE (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à M. PICHOT), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN), M. PAUTREL (pouvoir donné à Mme BIARD), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 24 mars 2016 fixant les modalités

de soutien à l'investissement en faveur des établissements accueillant des personnes âgées et des personnes en situation de handicap ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 12 février 2021 relative au fonds de soutien et de transition pour l'Ille-et-Vilaine ;

Expose :

Au budget primitif 2022, l'autorisation de programme suivante est inscrite au titre de la politique en faveur des investissements sociaux et médico-sociaux.

Personnes âgées - AP 2022 - PAGEI001 :

- 204-538-20422.41 : 3 532 720 € ;
- 204-538-2041782.1 : 6 674 000 € ;
- 204-538-2041722.1 : 50 000 € ;
- 204-538-20422.019 : 500 520 € ;
- 204-538-2041782.019 : 512 160 € ;
- 204-538-204182.019 : 122 220 €.

Cette opération de programme global regroupe des subventions versées au titre des opérations de création, extension, restructuration et mise en sécurité des établissements pour personnes âgées.

Il est proposé à la Commission permanente d'examiner des opérations susceptibles d'être individualisées sur ces crédits.

La mise en accessibilité des logements de l'EHPAD Le Pont aux Moines à Saint-Gilles

L'établissement Le Pont aux Moines à Saint-Gilles forme avec les structures Les Champs Bleus à Vezin-le-Coquet, Le Champ du Moulin au Rheu et Le Pressoir à Mordelles, une entité EHPAD sur 4 sites éclatés et dont le gestionnaire et maître d'ouvrage pour cette opération est le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à l'Ouest de Rennes.

L'EHPAD de Saint-Gilles, qui héberge 50 personnes âgées dépendantes, a été construit en 1973 et a déjà fait l'objet de travaux d'accessibilité dans 21 chambres entre 2010 et 2012.

La présente opération consiste à rendre accessible 20 autres chambres de la résidence. Ces travaux constituent une priorité pour répondre aux demandes d'admission aujourd'hui reçues par cet établissement. L'opération consiste globalement à supprimer des portes intérieures, privilégier les parois coulissantes et surtout utiliser la surface qui était dédiée à des kitchenettes totalement obsolètes au profit de nouvelles salles d'eau accessibles en fauteuil et répondant aux normes réglementaires en vigueur. La Commission permanente a alloué une subvention de 86 885 € lors de sa séance du 19 novembre 2018.

Les travaux ayant pris du retard, l'établissement n'a pu demander le versement du solde de la subvention dans les délais impartis et la subvention est devenue caduque.

Considérant le dispositif d'aide à l'investissement du Département, il vous est proposé d'attribuer un montant de 49 422 € au CIAS à l'Ouest de Rennes correspondant au solde non réclamé, afin de couvrir les dépenses acquittées depuis le dernier acompte versé.

L'extension de l'EHPAD Les Champs Bleus à Vezin-le-Coquet

L'établissement Le Champ du Moulin à Le Rheu forme avec les structures Le Pressoir à Mordelles, Le Pont aux Moines à Saint-Gilles, et Les Champs Bleus à Vezin-le-Coquet, une entité EHPAD gérée par le CIAS à L'Ouest de Rennes.

L'EHPAD Le Champ du Moulin au Rheu comporte 25 places d'hébergement permanent. Les locaux appartiennent au CIAS à l'Ouest de Rennes.

Ceux-ci étant vétustes et inadaptés pour poursuivre l'accueil de personnes âgées dépendantes dans de bonnes conditions, le CIAS à l'Ouest de Rennes a mené une réflexion sur les perspectives d'évolution de la structure.

Cette réflexion, menée en lien avec le Département et l'ARS, a conduit au projet de transférer les 25 places du Rheu ainsi qu'une place d'hébergement temporaire de l'EHPAD de Mordelles vers l'EHPAD Les Champs Bleus de Vezin-le-Coquet dont le propriétaire est Aiguillon Construction.

Cette extension de 26 places de l'EHPAD de Vezin-le-Coquet engendre des travaux : le 3ème étage actuellement occupé par des locataires d'Aiguillon Construction sera restructuré pour permettre la création de 12 places en unité confort. Par ailleurs, un bâtiment neuf sera construit permettant l'accueil de 14 résidents en unité de vie protégée.

Le coût de l'opération globale est estimée à 2 670 210 €. Le plan de financement proposé est le suivant :

- Subvention du Département : 378 300 € ;
- Subvention de l'ARS : 250 000 € ;
- Subvention de Rennes Métropole : 238 000 € ;
- Emprunt bancaire : 1 803 910 €.

Le début des travaux est prévu en fin d'année 2022 pour une période de 18 mois.

Considérant le dispositif d'aide à l'investissement en faveur des établissements accueillant des personnes âgées, il est proposé à la Commission permanente d'allouer à Aiguillon Construction, propriétaire du bâtiment et maître d'ouvrage de cette opération, une subvention d'investissement de 378 300 € correspondant à l'extension de 26 places, soit 26 places x 97 000 € par place x 15%.

La transformation en EHPAD de la Résidence du Tilleul à Val d'Izé

Le CCAS de Val d'Izé gère depuis 1994 un établissement d'accueil de personnes âgées de type foyer-logement disposant d'une capacité de 20 lits.

Considérant que la Résidence des Tilleuls répond aux critères de qualification d'un EHPAD au regard des dispositions du code de l'action sociale et des familles (CASF) notamment pour ce qui concerne le profil des résidents accueillis et l'organisation des prises en charge, le Département et l'ARS ont autorisé la transformation de la résidence en EHPAD par arrêté en date du 31 juillet 2020.

Cette modification d'autorisation prend effet à compter du 1er septembre 2020

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur, un certain nombre de travaux doit être entrepris : agrandissement de bureaux, création d'un vestiaire, mise aux normes de la porte d'entrée principale, installation d'une clôture....

Le coût global de l'opération est estimé à 173 886 € TTC. Le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Département : 31 300 € ;
- Subvention de l'ARS : 30 000 € ;

- Réserve d'investissement : 30 000 € ;
- Emprunt bancaire : 82 586 €.

Les travaux doivent débuter en janvier 2023 pour une durée de 6 mois.

Les crédits du plan de relance 2021 doivent permettre de valoriser les opérations de travaux intégrant une démarche de développement durable, une mise aux normes des prestations hôtelières et une humanisation des structures.

Dans le cadre de sa transformation en EHPAD et de la mise aux normes de l'établissement que cela implique, il est proposé à la Commission permanente d'allouer au CCAS de Val d'Izé, propriétaire du bâtiment, une subvention d'investissement de 31 300 € correspondant à 18 % du coût des travaux, soit 173 886 € x 18 %.

La prorogation du délai de caducité de la subvention allouée à l'EHPAD Résidence de l'Yze à Corps-Nuds

Au titre du dispositif d'aide à l'investissement du Département en faveur des établissements sociaux et médico-sociaux, la Commission permanente du 9 décembre 2019 a accordé à l'EHPAD Résidence de l'Yze à Corps-Nuds (établissement public autonome) une subvention de 1 280 400 € pour financer la reconstruction de l'EHPAD qui aura à terme une capacité de 88 places. Le montant de cette subvention résulte du calcul suivant : 88 places x 97 000 € x 15 %.

Le début de l'opération était envisagé en février 2022 pour une durée de 22 mois.

Or, à ce jour, l'opération de reconstruction connaît un démarrage tardif des travaux du fait d'une longue consultation des entreprises dû au contexte financier défavorable actuel. C'est pourquoi, l'EHPAD Résidence de l'Yze sollicite la prolongation de 3 ans du délai de versement de la subvention.

Par conséquent, il est proposé à la Commission permanente de proroger de 3 ans maximum, soit jusqu'au 9 décembre 2025, le délai de caducité du versement de la subvention accordée à l'EHPAD Résidence de l'Yze à Corps-Nuds pour les travaux de reconstruction.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 459 022 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe ;
- d'approuver les termes des conventions à conclure entre le Département d'Ille-et-Vilaine et le CIAS à l'Ouest de Rennes (pour les travaux de mise en accessibilité de l'EHPAD le Pont aux Moines à Saint-Gilles), Aiguillon Construction (pour les travaux d'extension de l'EHPAD Les Champs Bleus à Vezin-le-Coquet), le CCAS de Val d'Izé (pour les travaux liés à la transformation de la résidence Les Tilleuls en EHPAD), jointes en annexe ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- d'autoriser la prorogation de 3 ans, soit jusqu'au 9 décembre 2025, du délai de caducité du versement de la subvention d'investissement allouée à l'EHPAD Résidence de l'Yze à Corps-Nuds pour les travaux de reconstruction.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 24 novembre 2022

ID : CP20220793

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation